

Délibération du conseil municipal du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt six le 21 mars à 11h00 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie. Monsieur CAHAGNE Dominique Maire a ouvert la séance et procédé à l'appel des conseillers municipaux élus le 15 mars dernier. Il a nommé Jean-Claude LEBEL le plus âgé de tous, président de séance, et lui a laissé la parole afin de procéder à l'élection du maire. Les assesseurs nommés étaient : JACQUES Valérie et METOT Fabrice.

Présents : Mesdames BOUXIN Christine, JACQUES Valérie, LETAILLEUR Catherine, STALIN Samya, FERET Béatrice, Messieurs CAHAGNE Dominique, BRIDONNEAU Alain, LEBEL Jean-Claude, HALLER Dylan, METOT Fabrice, FOURE Cyrille.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

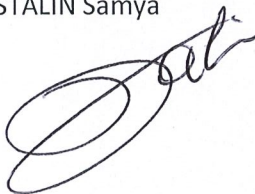
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoint

Fait à Ménesqueville, le 21 mars 2026

Secrétaire de Séance
STALIN Samya



Le Maire,
Dominique CAHAGNE



MAIRIE de MENESQUEVILLE
77850